

 COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN	DEMANDE D'AVIS	PRESAN
		Comité Scientifique Régional

1. Demandeur (signataire habilité)

(Nom – Prénom, Titre) : Auto-saisine du CSR

2. Personnes de contact *(personnes à qui peuvent être demandés des éclaircissements ou des informations complémentaires)*

Pays	Nom et Prénom	Fonction/Structure	Téléphone fixe GSM	Adresse e-mail
Les Comores				
Madagascar	Dr RASOANARIMALALA Harimanana	Directeur des Services Vétérinaires	+261340558149	maep.dsv@gmail.com
	Dr ANDRIAMANANJARA Mamitiana Aimé	Chef de Service de Surveillance et de Lutte contre les Maladies Animales	+261340555601	andriamana_njara@ymail.com
	Dr RAZAFINDRAIBE Nivohanitra Perle	Responsable Surveillance et Ripostes	+261340555643	nhperle@gmail.com
Ile Maurice	Dr.P. Beeharry	Ag. Principal Veterinary Officer	+23057589112	rajabeeharry@gmail.com
	Dr. B.D Mungur	Senior Veterinary Officer- Trade Unit	+23052525125	bdmungur@govmu.org
	Dr. L.D.K Ramprogus	Senior Veterinary Officer- Trade Unit	+23057523744	lkramprogus@govmu.org
Les Seychelles	Dr. Joel Malulu	Principal Veterinary Officer	4324000/ 2723231	vpho@gov.sc
	Dr. Stephanie Payet	Veterinary Officer	+2484324000/ +2482804897	Spayet.dr@gmail.com

3. Filière concernée : volaille et produits avicoles

- Poussins d'un jour - (poules pondeuses et poulets de chair)
- Œufs de table et à couver
- Viande de volaille et produits dérivés de la viande de volaille destinés à la consommation humaine.
- Produits dérivés de la viande de volaille destinés à la préparation d'aliments pour animaux.

4. Questions posées

- Quel cadre juridique régit le secteur de la volaille et des produits avicoles dans les différents états membres de la COI en ce qui concerne (i) les maladies à déclaration obligatoire pour la volaille (HPAI - Grippe Aviaire, maladie de Newcastle), (ii) l'importation et l'utilisation de médicaments vétérinaires dans les exploitations agricoles, (iii) l'alimentation animale et (iv) la santé publique vétérinaire ?
- Les mesures de gestion mises en place permettent - elles d'assurer la maîtrise des risques (santé animale et santé publique vétérinaire) liés aux échanges de volailles et de produits avicoles entre les pays de la COI ?

5. Résultats attendus

- La revue et l'analyse de la pertinence de la réglementation concernant (i) les maladies à déclaration obligatoire pour la volaille (HPAI - Grippe Aviaire, maladie de Newcastle), l'importation et l'utilisation de médicaments vétérinaires dans les exploitations agricoles et (ii) l'alimentation animale en vigueur, respectivement dans les États membres de la COI, sont réalisées, au regard des normes internationales et des exigences de l'OIE ;
- Les risques sanitaires liés aux échanges de volailles et de produits avicoles destinés à l'alimentation humaine ou animale entre pays de la COI sont évalués ;
- Des lignes directrices et une Feuille de route sont recommandées, si nécessaire, pour favoriser une mise aux normes du cadre législatif et des procédures et pratiques de contrôles officiels, en vue de maîtriser les risques sanitaires lors des échanges de volailles et de produits avicoles entre États membres de la COI ;
- Des recommandations sont émises, si nécessaire, pour améliorer la coopération et la coordination entre les autorités compétentes des États membres et favoriser le partage d'information et de données et la traçabilité des contrôles officiels dans l'espace COI.

6. Contexte, objectifs et enjeux de l'auto-saisine du CSR en rapport avec la sécurité sanitaire, lors des échanges commerciaux entre les pays membres de la COI

Le Programme Régional pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRESAN) de la COI vise l'accroissement de la production agricole régionale, la dynamisation du commerce inter-régional en vue, in fine, de la réduction de la dépendance aux importations de produits alimentaires. En effet, plusieurs études réalisées par la COI, en relation avec ses partenaires stratégiques, mettent en évidence d'importantes opportunités de commerce inter-régional de produits agricoles entre les îles de l'indianocéanie.

Au rang des chaînes de valeur prioritaires d'intérêt régional figure la volaille. Les potentialités de développement des exportations de volaille et produits avicoles de Maurice vers les autres îles ont été confirmées par les études réalisées par la COI.

Le développement des exportations des volailles et produits avicoles de Maurice vers les autres îles offre une bonne opportunité de matérialiser la vision et les objectifs de développement du commerce inter-régional entre États membres de la COI.

Toutefois, ce commerce international de denrées alimentaires d'origine animale requiert de :

- veiller à ce que l'harmonisation des normes SPS et du système de certification pour la facilitation du commerce des produits à commercialiser soit scientifiquement établie, reconnue et appliquée par les États membres de la COI.
- veiller à ce que les exigences et les mesures de protection appropriées des pays membres du CIO soient fondées sur des risques mutuellement acceptés et qu'elles soient scientifiquement fondées.
- veiller à ce que les informations scientifiques soient suffisamment établies pour créer un climat de confiance fondé sur un échange commercial régional durable
- veiller à ce que les risques sanitaires associés au commerce des poussins d'un jour, des œufs de table et des œufs à couver, de la viande de volaille et des produits carnés soient bien identifiés, scientifiquement argumentés et partagés entre les pays de la COI.

C'est compte tenu de ces enjeux que le Comité Scientifique Régional de la COI a choisi la chaîne de valeur volaille pour initier ses premiers travaux d'expertise scientifique collective.

En cohérence avec ses missions, les travaux du CRS consisteront à évaluer les risques sanitaires liés au commerce de volailles et de produits avicoles, à identifier les potentiels obstacles d'ordre scientifique ou technique en rapport avec le cadre légal et son application et les systèmes de contrôles et de certification en vigueur au

niveau des différents États membres et à formuler, si nécessaire des recommandations afin de les lever.

8. Liste de documents pertinents :

N° du document	Titre du document
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	